
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 février 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Michel KLISZ, Michel GOÑY, Pierre SORHAITS, Philippe BIGOTEAU (arrivé à 18h45).  
Mmes Chantal BONZON, Annie UHALDEBORDE, Valérie RECART, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique GALLOT, Dominique VIGIER, Marie-Dominique GAY (arrivée à 18h37).

~~~~~

Absentes excusées : Mmes Sophie DELETTRE et Emmanuelle DALLET.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h35.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016**

Michel LAHORGUE apporte des précisions sur les dispositions de la taxe d'aménagement pour les jeunes désirant s'installer sur le village :

« Dans la réponse à M. SORHAITS concernant la Taxe d'aménagement, je voudrais rectifier et compléter ce que j'ai annoncé.

J'ai indiqué que le prêt à taux 0% peut être exonéré d'une partie de la surface de plancher créée au-delà des cent premier m², sur un pourcentage fixé par la commune, pouvant aller jusqu'à 50% (cette disposition ne peut pas être réservée aux seuls jeunes désirant construire à Bassussarry).

Je vais proposer à Monsieur Le Maire, d'examiner ce point précis lors du Conseil Municipal où nous aborderons ce sujet. »

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

I - URBANISME :

- 1- **Accord donné à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour poursuivre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Bassussarry ;**

- Question de M. KLISZ : est-ce que la commune donne son accord, ou est-ce qu'elle demande son accord à la Communauté d'Agglomération Pays Basque ?
Réponse de Monsieur Le Maire : La commune est d'accord, et demande à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuivre la révision du PLU.
- Question de Mme VIGIER : quelle est la différence entre les deux projets de délibérations transmis ?
Réponse de Monsieur Le Maire : sur les conseils du service juridique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, nous avons :
1- Remplacé le terme « autorisation » par le terme « accord »,
2- Ajouté les objectifs du PADD détaillés,

Adopté à l'unanimité

2- Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un bassin de régulation des eaux usées « Pétripaule », sur demande du Syndicat URA ;

- Question de M. SORHAITS : Où en est le contentieux de la station d'épuration ?
Réponse de M. KLISZ : Il n'y a pas eu d'observations supplémentaires. A priori, personne ne souhaite endosser la responsabilité. Le syndicat URA va procéder à une avance financière et une refonte technique du bassin.
Il va créer une liaison entre le bassin et la Nive pour les rejets, en raison des nouvelles normes imposées par les services de l'Etat sur la dilution.
- Question de M. GONY : Avez-vous vu la faisabilité du projet ?
Réponse de Monsieur Le Maire : Nous sommes sur le principe.

Adopté à l'unanimité

II - FINANCES :

3- Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour la prise en charge du coût des travaux de raccordement électrique du bassin de régulation des eaux usées « Pétripaule » par le syndicat URA.

Adopté à l'unanimité

III- QUESTIONS DE L'OPPOSITION :

1) Monsieur Pierre SORHAITS :

« Monsieur Le Maire,

La Communauté de communes ERROBI que vous présidiez a dénoncé le projet de mines d'or. Samedi 11 février 2017 à 14h, une manifestation citoyenne est organisée à Espelette. Si votre position reste inchangée :

- 1) Invitez-vous le conseil à m'accompagner samedi dans cette contestation ?
- 2) Fort du siège de deuxième vice-président (dont je vous félicite puisqu'il ne pourra que mieux défendre les intérêts de Bassussarry), acceptez-vous d'adresser un courrier écoresponsable aux membres de la nouvelle grande communauté afin qu'à leur tour, ils protègent le territoire intérieur du Pays Basque aujourd'hui menacé ?

Réponse de Monsieur Le Maire :

Votre question n°1 permet d'informer le conseil municipal, et chacun décidera.

A la question n°2, je vous confirme que les communes concernées ont donné un avis défavorable et qu'elles avaient sollicité la Communauté de Communes ERROBI pour les soutenir : une motion a été prise dans ce sens.

Concernant une intervention auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, attendons que les différentes structures soient mises en place, et je suis convaincu, que Mme BISAUTA, en charge de la transition énergétique, saura porter ce dossier.

2) **Monsieur Michel GOÑY :**

Pensez-vous prolonger la pose des trottoirs et lampadaires du quartier Errecartia vers Pétripaule, qui souffre de zones noires ? (tout en coupant l'électricité de minuit à 5 heures).

Réponse de Monsieur Le Maire :

Dans le cadre de notre programme, nous avons prévu de sécuriser la route Errecartia, comme d'autres voies.

Errecartia me semble être une priorité.

Francis DAVRIL précise que les réseaux seront enterrés et que l'éclairage se fera avec des lampes LED.

3) **Mme Dominique VIGIER :**

Où en est la fibre optique sur Bassussarry ?

Réponse de Monsieur Le Maire :

Le financement est prévu depuis la technopole de Bidart jusqu'à la zone d'activité du Golf.

Le Département a un plan de cinq ans pour mettre une couverture totale, et il semblerait que Bassussarry soit programmé pour 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h07.

Fait à Bassussarry, le 14 février 2017.

Le Maire,
Paul BAUDRY.

